



UDC Vétroz
Case Postale 42
1963 Vétroz
comite@udc-vetroz.ch
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 17 décembre 2018

Question écrite du groupe UDC au Conseil Communal.

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil Général, validé le 19 juin 2017, le Groupe UDC vous adresse les questions écrites suivantes, en vous remerciant d'y apporter une réponse, écrite également, et de ce fait, transmise à tous les Conseillers Généraux.

Concerne : Dépôts de terre.

- 1) Les dépôts/décharges de terre le long de la Lizerne, notamment sur les parcelles 11'379 et 11'383, ont-ils été autorisés ?
- 2) Quelles mesures ont été prises concernant la parcelle 13'710 de la route de la Bourgeoisie ? Dispose-t-on de preuves visibles de la mise en conformité de ce terrain ?

Xavier Udry,
Pour le groupe UDC